

A.S.A de STEINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 28 mars 2024 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'ASA de Saint Croix de Beaumont s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_1

Objet : Approbation du compte administratif du Président

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr COSER Pierre-Jean, après s'être fait présenter :

- * le Budget Primitif,
- * le détail des mandats délivrés,
- * les bordereaux de titres de recette,
- * le Compte Administratif.

Considérant que Mr MARESCASSIER Thierry, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice écoulé, les finances de l'Association, en provisionnant le recouvrement de toutes les créances et en n'ordonnant que les dépenses justifiées,

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide :

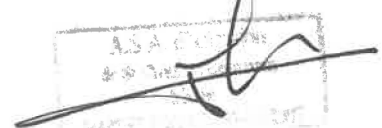
D'APPROUVER l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et DECLARE toutes les opérations de l'exercice définitivement closes et les crédits annulés.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 28 mars 2024 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'ASA de Saint Croix de Beaumont s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_2

Objet : Affectation du résultat de l'exercice

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry, Président, après avoir examiné le Compte Administratif 2023 et avoir constaté

- le résultat de fonctionnement à affecter :

* résultat de l'exercice :	5 778,45 €
* résultat antérieur :	45 696,11 €
* TOTAL A AFFECTER :	51 474,56 €

- le besoin de financement de la section d'investissement :

* solde d'exécution cumulé :	0 €
* solde des restes à réaliser :	0 €
* Total du BESOIN DE FINANCEMENT :	0 €

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 5 - Voix contre : 0], décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

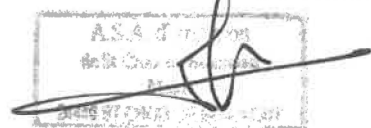
* couverture du besoin de financement section d'investissement :	0,00 €
* affectation complémentaire en "réserves" :	0,00 €
* reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2024 :	51 474,56 €

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 28 mars 2024 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'ASA de Saint Croix de Beaumont s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_3

Objet : Approbation du compte de gestion du receveur

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry, Président, après s'être fait présenter le compte de gestion du Receveur,

CONSTATE que les écritures et résultats de l'exercice comptable sont conformes aux émissions de mandats et de titres de recettes effectués par l'ASA au cours du même exercice.


CONSTATE que les résultats sont identiques à ceux du Compte Administratif.

Le Syndicat après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide de donner "quitus" de sa gestion pour l'exercice 2023 au Receveur de l'Association.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 28 mars 2024 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'ASA de Saint Croix de Beaumont s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_4
Objet : Vote du Budget Primitif 2024

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry, Président, se fait présenter le projet de Budget primitif 2024,

Le Président demande aux membres du Syndicat de bien vouloir se prononcer chapitre par chapitre sur ce budget prévisionnel.

Considérant que ce budget est à l'équilibre et que l'ensemble des dépenses et recettes sont justifiés,

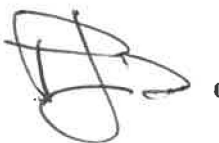
Le Syndicat après avoir en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le budget primitif 2024

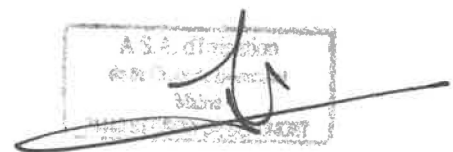
D'AUTORISER le président, en tant que besoin, à effectuer à l'intérieur de chaque chapitre les virements de crédits qui s'avèreraient nécessaires.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 28 mars 2024 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'ASA de Saint Croix de Beaumont s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_5

Objet : Approbation du contrat de service avec l'ADHA 24

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry, Président, se fait présenter le projet contrat de service proposé par l'Association Départementale d'Hydraulique Agricole (ADHA 24) avec les différentes missions conventionnées et les bases tarifaires 2024.

Considérant que l'ASA ne dispose pas des ressources internes pour réaliser ces missions essentielles au fonctionnement de la structure.

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

D'APPROUVER le contrat de service proposé par l'ADHA 24

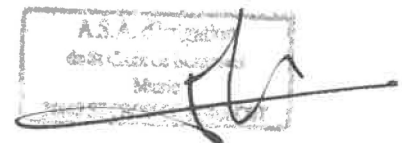
De DONNER pouvoir au président de signer les documents se rapportant à l'adhésion à l'ADHA 24 et au contrat de service 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 28 mars 2024 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'ASA de Saint Croix de Beaumont s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_6

Objet : Approbation de la tarification 2024

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry, Président, se fait présenter le dossier de gestion de l'année 2023 avec l'analyse des coûts de revient des charges fixes et des charges variables de fonctionnement.

Après analyse de ces éléments et compte tenu de l'augmentation importante des coûts de l'électricité, il est proposé de retenir la tarification suivante pour l'année 2024 :

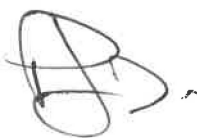
- Charges fixes : 150,00 € / module, appel en Avril
- Consommations : 0,16 € / m³ - appel en Novembre

Le Syndicat après avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide :

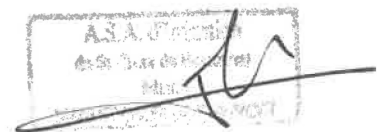
D'APPROUVER cette tarification pour l'année 2024
D'INFORMER les adhérents de l'ASA de cette tarification.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean



Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 28 mars 2024 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'ASA de Saint Croix de Beaumont s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_7

Objet : Déplacement de canalisation pour EARL Soulage

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry, Président, examine les travaux de déplacement d'une canalisation pour le compte de Mr SOULAGE.

La délibération n° **2022_S_7** prévoyait la refacturation du déplacement de cette canalisation à l'EARL SOULAGE avec déduction des subventions obtenues sur les travaux.

L'ASA ayant reçu l'avis de versement de la subvention, les fonds seront perçus très prochainement.

Le Syndicat, après analyse de la situation et délibération, [Abstention : 0 - Voix pour : 7 - Voix contre : 0], décide :

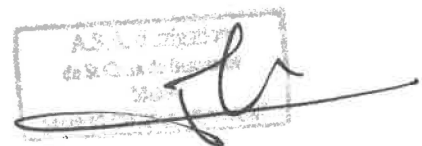
- De refacturer le coût de ces travaux de déplacement de la canalisation à EARL SOULAGE avec déduction des subventions obtenues.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean

Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 28 mars 2024 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'ASA de Saint Croix de Beaumont s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2024_S_8

Objet : Approbation de la liste des souscriptions

Le Syndicat de l'Association, réuni sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry, Président, se fait présenter la liste des souscriptions permettant d'établir le rôle annuel.

Deux adhérents font la demande de changement :

Mr BESSE Patrick précise avoir loué ses terres à l'EARL MORTEMOSQUE et demande la délégation de paiement des charges.

Le GAEC les Vergers du petit Brassac précise que la facturation devra être faite à partir de 2024 au SCEA les Vergers du petit Brassac.

Le Syndicat après en avoir délibéré, [Abstention : 0 - Voix pour : 6 - Voix contre : 0], décide d'approuver la liste des souscriptions suivante :



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

A.S.A de SAINTE CROIX DE BEAUMONT
Mairie
24440 Saint Croix de Beaumont

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU SYNDICAT**

Séance du 28 mars 2024 à 10H00

Nombre de membres du Syndicat	
En exercice	8
Présents	6
Représentés	0
Absents	2

Le Syndicat de l'ASA de Saint Croix de Beaumont s'est réuni au siège social de l'ASA sous la présidence de Mr MARESCASSIER Thierry.

Mr COSER Pierre-Jean est élu secrétaire de séance.

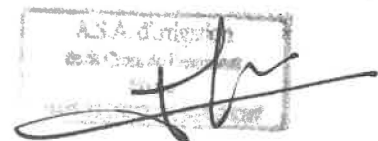
LOCATAIRES		PROPRIETAIRES		Module
BARJOU	GILLES	BARJOU	GILLES	13
EARL	MORTEMOUSQUE	BESSE	PATRICK	4
BOUCHER	GUY	BOUCHER	GUY	4
BOURGEIX	JEAN-LOUIS	BOURGEIX	JEAN-LOUIS	1
EI COSER	PIERRE-JEAN	COSER	MARIE-FRANCE	7
EARL	MORTEMOUSQUE	MORTEMOUSQUE	NICOLAS	22
EARL	DES MOUNARDS	EARL	DES MOUNARDS	6
EARL	DU PARC	DEJOS	JEAN LUC	3
EARL	SOULAGE	EARL	SOULAGE	6
SCEA	LES VERGERS DU PETIT BRASSAC	MARESCASSIER	THIERRY	12
SCEA	LES VERGERS DU PETIT BRASSAC	CLAVEL	JOEL	4
SCEA	LES VERGERS DU PETIT BRASSAC	COSTE	ANDRE	5
GAEC	DES 4 VENTS	GAEC	DES 4 VENTS	10
EI HEYRAUD	LAURENT	HEYRAUD	LAURENT	6
MAGNOL	LAURENT	MAGNOL	LAURENT	10
MARGOTTIN	CHRISTOPHE	MARGOTTIN	MICHEL	7
MARGOTTIN	MICHEL	MARGOTTIN	MICHEL	0
MERCIER	MONIQUE	MERCIER	JEAN MARC	3

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance,
Mr COSER Pierre-Jean






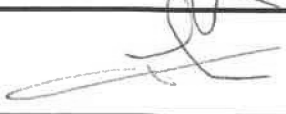

Le Président,
Mr MARESCASSIER Thierry



Acte rendu exécutoire compte tenu de la publication le et de l'envoi au service de tutelle. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours, dans les deux mois qui suivent la date d'affichage, au Tribunal Administratif de Bordeaux.

Liste d'émargement du syndicat

Date :..... 23 MARS 2024

<i>Nom</i>	<i>Fonction</i>	<i>Pouvoir</i>	<i>Signature</i>
MR BARJOU GILLES LA BORIE NEUVE 24440 NOJALS-ET-CLOTTE	Membre		
MR COSER PIERRE-JEAN 1 IMPASSE DE BRASSAC 24440 STE-CROIX	Membre		
MR DEJOS JEAN LUC GRANDE BORIE DU PARC 24540 LOLME	Membre		
MR MAGNOL LAURENT VIDEPOT 24440 NOJALS-ET-CLOTTE	Membre		
MR MARESCASSIER THIERRY LE PETIT BRASSAC 24440 LABOUQUERIE	Président		
MR MARGOTTIN CHRISTOPHE PEYRELEVADE 24440 LABOUQUERIE	Membre		
MME MERCIER MONIQUE Joannes 24440 LABOUQUERIE	Membre		
MR MORTEMOUSQUE NICOLAS Gleyse d'Als 24440 NOJALS-ET-CLOTTE	Vice Président		